Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 21 (1876)

Heft: 17

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

No 17.

Lausanne, le 14 Septembre 1876.

XXIe Année.

Sommaire. — Guerre d'Orient (suite). — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

GUERRE D'ORIENT

(Suite.)

A part les deux voies ferrées sus-mentionnées (celle d'Andrinople à Belgrade, par l'hiloppopoli, Sofia, Nissa, Alexinatz, et celle de Salonique à Belgrade par Uskub, Pristina et Novibazar), il n'y a à mentionner que des tronçons sans grande importance actuelle. Ce sont celui de Routschouk à Varna, en Bulgarie; celui de la Maritza, se détachant de la ligne Constantinople-Andrinople, près Demotika, pour aller vers le sud et aboutir à la mer de l'Archipel, près Etnos; celui partant de Tarnova, entre Andrinople et Philoppopoli, vers le nord sur Jemboli, dans la direction de Routschouk; enfin celui sur la frontière autrichienne de l'Unna, de Novi à Banjalunka, dans la vallée du Werbas, section isolée de la grande ligne projetée de Constantinople à Trieste par la section sus-indiquée de Salonique, Uskub, Pristina, Mitrovitza, et de la se détachant à l'ouest sur Sjenitza et la Bosnie.

Revenant aux cours d'eau de la Turquie d'Europe, ajoutons que sur le versant de l'Adriatique on en compte trois principaux. Au sud, la Wojussa en Albanie avec embouchure près Aviana; plus au nord, le Drin, près Scutari et le fort d'Antivari ou Bar, points marquants à la frontière méridionale du Montenegro; plus au nord, la Narenta, aboutissant au port turc de Klek, pointe avancée dans la Dalmatie autrichienne, au nord du Montenegro. Klek et la vallée de la Narenta fournissaient la communication la plus courte entre Constantinople et les villes de Mostar et de Serajevo (Bosna-Seraï), capitales de l'Herzegovine et de la Bosnie; aussi les Turcs ont-ils considéré comme une mesure hostile la récente décision du gouvernement de Vienne, leur fermant les eaux de Klek. C'est dans cette région, comme nous le dirons plus loin, qu'ils ont été d'abord le plus menacés, y ayant affaire à l'insurrection tenace de l'Herzegovine, secondée du côté du sud par les Monténégrins et du côté du nord par les Serbes, notamment par-le corps d'armée de la Drina. On s'attendait, en conséquence, à une jonction des masses insurgées et de leurs alliés aux environs de Mostar et sur les plateaux de Nevesigne — Fotscha — Gazko, d'où ils auraient sérieusement menacé Novibazar; mais cette concentration n'a pu encore avoir lieu, bien que les Turcs, par la neutralisation des eaux de Klek, aient été paralysés dans leur principal moyen de combattre cette jonction 4.

⁴ Il faut dire que, d'après les divers traités en vigueur, la navigation de bâtiments de guerre turcs dans les eaux de Klek et de la Suttorina, plus au sud, ne peut avoir lieu que sur l'autorisation expresse du gouvernement autrichien, et